

**MARCHE PUBLIC D’ASSURANCE CONSTRUCTION**

**ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)**

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **Identifiants** |

**OPERATION : Extension des Archives nationales 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE**

**OBJET DU MARCHE : Assurances**

Marché passé suivant la procédure d’offres ouvert est soumis aux dispositions de l’article L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-3 et R. 2161-5 du Code de la commande publique.

**N° DU MARCHE :**

**Lot n°1 : Tous Risques Chantiers (TRC) & RCMO**

Montant TTC du marché en EURO :

Code projet : J216

**TITULAIRE:**

**Maître de l'Ouvrage** :

Ministère de la Culture

**Mandataire du Maître de l'Ouvrage et Pouvoir adjudicateur**:

L’Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

30 rue du château des rentiers – CS 61336 – 75647 Paris Cedex 13

**Ordonnateur** : ***Le Président de l’OPPIC***

**Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances :** Le Président de l’OPPIC

**JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L’OPPIC :**

Décision du 24 mai 2023 portant nomination du président de l’OPPIC – Décision de délégation de signature n°2024-166 du 22 janvier 2024

**Comptable assignataire des paiements : Mme l’Agent comptable de l’OPPIC,** 30 rue du château des rentiers – CS 61336 - 75647 Paris cedex 13

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par le candidat, ENTREPRISE UNIQUE***

**ARTICLE 1 CONTRACTANT** :

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- adresse du siège social :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

Désigné ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché telles que définies à l’article 1 du CCP (rubrique « Documents contractuels »)

et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

## Le délai de validité de mon offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par les contractants du GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINT***

***ARTICLE 1 CONTRACTANTS :***

Nous soussignés,

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

\* Monsieur agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché telles que définies à l’article 1 du CCP (rubrique « Documents contractuels »)

et conformément à leurs clauses, engage l’ensemble des membres du groupement sur la base de l’offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Le délai de validité de l’offre du groupement est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'entreprise (A préciser) est le mandataire des entrepreneurs du groupement titulaire conjoint.

Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l’exécution du marché.

**ARTICLE 2 - PRIX**

Le mois d'établissement des prix est le mois **novembre 2024**, dit mois M ZERO.

Les prix du marché sont forfaitaires.

L’assiette est constituée du montant prévisionnel de l’opération lors de la souscription (travaux + honoraires) HTVA.

Les prix correspondants au cahier des charges sont déterminés y compris tout droit, taxes, et accessoires y afférent.

Les prix seront exprimés en euros.

Le candidat, signataire du présent acte d'engagement, certifie avoir placé l'intégralité du risque (100 %) auprès de l'assureur désigné au présent acte d’engagement, aux conditions tarifaires ci-après, à la date de remise de son offre.

Les prix correspondants au cahier des charges sont déterminés y compris tout droit, taxes, et accessoires y afférent par application des taux repris dans les tableaux ci-après sur l’assiette de cotisation retenue pour chaque opération de construction faisant l’objet d’un bon de commande.

Les frais de souscription devront être intégrés dans le montant de l’offre.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Polices | ASSIETTE DE PRIME HTVA | Taux HT | Taux TTC | Montant de la franchise |
| TRC | **61 247 563,00€ HT** |  |  |  |
| RCMO | **61 247 563,00€ HT** |  |  |  |

Précision à l’attention des membres du groupement en cas de remise d’offre par un groupement : l’article 2 prix devra également faire apparaître le montant des prestations membre par membre.

**ARTICLE 3 - CESSION DE CREANCE**

***A remplir par le titulaire***

A - Titulaire unique

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder est de en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

- en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

#### B - Groupement conjoint – Paiement sur comptes bancaires séparés

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | * + - * 1. **Prestations exécutées par les membres**         2. **du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le montant maximal de la créance que le groupement titulaire pourra céder est de en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

- 1er cotraitant – Mandataire

Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 2ème cotraitant

Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 3ème cotraitant

Montant en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

**ARTICLE 4 – DUREE ET DELAIS**

Le présent marché d’assurances prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.

La police d’assurance devra être exécutée à compter de la date de signature des parties au marché conformément à l’article L. 112-4 du code des assurances.

La garantie tous risques chantier (TRC) concerne la phase 1 de Corps Central Nord.

**Elle prendra effet à compter de la date de notification de la phase n°1.**

**Les dates prévisionnelles sont les suivantes** :

La garantie tous risques chantier (TRC) et responsabilité civile du Maître d’ouvrage (RCMO) prendra effet à compter de la date prévisionnelle d’ouverture du chantier :

* DOC : novembre 2024
* Préparation du chantier : Novembre / décembre 2024
* Début du chantier (prise d’effet de la TRC & RCMOA) : janvier 2025
* Durée des travaux : 36 mois (dont les 2 mois de préparation de chantier)
* Date prévisionnelle de réception : Octobre 2027

Le calendrier prévisionnel de l’opération est joint en annexe du CCAP.

**ARTICLE 5 - PAIEMENTS**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l’établissement bancaire suivant :

A - Titulaire unique

- du compte ouvert au nom de: (à préciser)

- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)

- de l’agence : (à préciser)

- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)

- IBAN

- BIC

- adresse exacte de l’établissement bancaire : (à préciser)

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, relative à la sous-traitance, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

B - Groupement conjoint titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

1er cotraitant – Mandataire

- du compte ouvert au nom de: (à préciser)

- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)

- de l’agence : (à préciser)

- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)

- IBAN

- BIC

- adresse exacte de l’établissement bancaire : (à préciser)

2ème cotraitant

- du compte ouvert au nom de: (à préciser)

- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)

- de l’agence : (à préciser)

- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)

- IBAN

- BIC

- adresse exacte de l’établissement bancaire : (à préciser)

3ème cotraitant

- du compte ouvert au nom de: (à préciser)

- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)

- de l’agence : (à préciser)

- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)

- IBAN

- BIC

- adresse exacte de l’établissement bancaire : (à préciser)

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

**AVANCE**

JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 1.10 du CCP.

J’ (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTONS) de percevoir l'avance prévue à l'article 1.10 du CCP.

(*rayer la mention inutile*).

A ***(préciser le lieu)***, le ***(préciser la date)***

Le titulaire

|  |  |
| --- | --- |
| **C** | **PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

* Annexe n°1 réserves éventuelles et modifications du cahier des charges

Visa de l’instance de contrôle La représentante du pouvoir adjudicateur

Le Le